



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



17 juin 2025

Avis d'ouverture fenêtre de dépôt

Parcours de prévention des chutes des
personnes âgées à domicile bénéficiaires de
SSIAD et/ou de centres de ressources
territoriaux

ars-dt44-contact@ars.sante.fr

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION

SOMMAIRE

1. Qualité et adresse de l'autorité en charge de l'appel à candidatures
2. Objet de la fenêtre de dépôt
3. Cahier des charges
4. Composition du dossier attendu
5. Modalités de dépôt d'instruction

1. Qualité et adresse de l'autorité en charge de l'appel à candidatures

Cette fenêtre de dépôt est portée par :

La Direction territoriale de Loire Atlantique
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire
17 Boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES cedex 2

2. Objet de la fenêtre de dépôt

La présente fenêtre de dépôt ouverte par l'ARS Pays-de-la-Loire a pour objet l'accompagnement de démarches de structuration d'un programme de prévention de la perte des chutes ou d'actions de prévention en direction des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile, permettant de maintenir ou restaurer les six fonctions essentielles au maintien de l'autonomie : activité physique, alimentation, santé visuelle, santé auditive, santé cognitive (mémoire), santé mentale.

Candidats éligibles :

Le porteur de projet pourra être un SSIAD engagé dans la démarche proposée par le CreAT, (Centre de ressources et d'expertise en Aides Techniques) en lien avec l'UDSSIAD ou un centre de ressources territorial.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges est annexé au présent avis.

4. Composition du dossier attendu

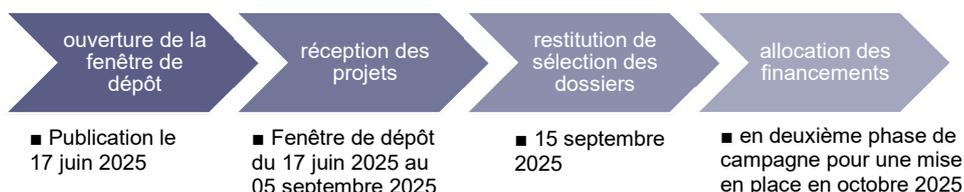
Le dossier de candidature doit être constitué d'une note décrivant le projet et comportant notamment les éléments suivants :

- ✓ Présentation du porteur
- ✓ Zone géographique couverte / territoire d'intervention concernés par le projet
- ✓ Le public cible
- ✓ Modalités organisationnelles : temps d'intervention, reste à charge, professionnels dédiés
- ✓ Plan de communication (actions envisagées à destination des professionnels et/ou des personnes âgées)
- ✓ Les partenariats déjà existants et envisagés
- ✓ Le budget et le montant de subvention demandée

5. Modalités de dépôt d'instruction

L'ouverture de la fenêtre de dépôt fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>), dans la rubrique appel à candidatures.

Calendrier :



La délégation territoriale de Loire-Atlantique de l'Agence Régionale de Santé déterminera ensuite les projets retenus.

Les projets devront être réceptionnés au plus tard le 05 septembre 2025 à 12h :

- Un exemplaire par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
Délégation territoriale de Loire-Atlantique
Département Parcours
17 Boulevard Gaston Doumergue 44262 NANTES cedex 2

- Et par voie électronique à l'adresse suivante : ars-dt44-contact@ars.sante.fr

La délégation territoriale de Loire-Atlantique de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire accusera réception par mail des projets déposés. Tout dossier réceptionné hors délai ne sera pas instruit.